

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, 451, BOULEVARD SAINT-JEAN, POINTE-CLAIRE, QUÉBEC, **LE MARDI 11 JUIN 2019**, À 19 H 30, APRÈS QU'AVIS DE CONVOCATION FUT TRANSMIS LE VENDREDI 7 JUIN 2019.

PRÉSENTS : Mesdames les conseillères C. Homan, T. Stainforth et K. Thorstad-Cullen, ainsi que messieurs les conseillers P. Bissonnette, C. Cousineau, B. Cowan, E. Stork et D. Webb formant quorum sous la présidence de monsieur le maire John Belvedere.

Monsieur Robert-F. Weemaes, directeur général, ainsi que Me Caroline Thibault, directrice du service des affaires juridiques et greffière sont également présents.

Monsieur le maire salue les personnes présentes dans la salle et prend quelques minutes pour souligner le dévouement de monsieur Marcel Montpetit, citoyen de la Ville de Pointe-Claire, qui a reçu le 16 mai 2019 la médaille du lieutenant-gouverneur pour mérite exceptionnel lors d'une cérémonie tenue au centre culturel Stewart Hall.

2019-357 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement D'approuver l'ordre du jour ayant été dressé en ce qui concerne la présente séance, avec les modifications suivantes :

- Aux items 10.04 et 10.05 à la version anglaise en y remplaçant le mot « specify » par le mot « clarify » ;
- Ajout d'un sujet sous « Varia » 60.01 : Retrait de deux propriétés de la liste de la vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes ;
- Ajout d'un sujet sous « Varia » 60.02 : Dépôt – Procès-verbal de correction.

2019-358 CONSULTATION PUBLIQUE – PROJET DE RÈGLEMENT PC-2662-5-PD1

Se tient une consultation publique concernant le projet de règlement suivant :

- PC-2662-5-PD1 : Règlement modifiant le Règlement PC-2662 relativement aux ententes de travaux municipaux, dans la mesure où il s'applique au secteur situé au sud du boulevard Hymus, entre l'avenue Alston et le boulevard Saint-Jean (zones Pa59, Re33, Re34, Rf4 et Rf5).

2019-359 APPROBATION – PROCÈS-VERBAL – SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 MAI 2019

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement D'approuver la version française et la version anglaise du procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 mai 2019.

2019-360 APPROBATION – PROCÈS-VERBAL – SÉANCE RÉGULIÈRE DU
7 MAI 2019

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan,
Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement
D'approuver la version française et la version anglaise du
procès-verbal de la séance régulière du 7 mai 2019 avec la
modification suivante à la résolution 2019-283 de la version
française :

- Remplacer le mot « politique » par le mot « doctrine ».

2019-361 APPROBATION – PROCÈS-VERBAL – RÉUNION DU COMITÉ DE
CIRCULATION DU 19 FÉVRIER 2019

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen,
Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement
D'approuver la version française et la version anglaise du
procès-verbal de la réunion du comité de circulation du 19 février
2019.

2019-362 APPROBATION – PROCÈS-VERBAL – RÉUNION DU COMITÉ DE
CIRCULATION DU 17 AVRIL 2019

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,
Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement
D'approuver la version française et la version anglaise du
procès-verbal de la réunion du comité de circulation du 17 avril 2019.

2019-363 DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL – RÉUNION DU COMITÉ
CONSULTATIF DE LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE
POINTE-CLAIRE DU 18 AVRIL 2019

La version française et la version anglaise du procès-verbal de la
réunion du comité consultatif de la bibliothèque publique de
Pointe-Claire tenue le 18 avril 2019 sont déposées et les membres
du conseil en prennent acte.

2019-364 DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL – RÉUNION DU COMITÉ
CONSULTATIF DE STEWART HALL DU 22 MAI 2019

La version française et la version anglaise du procès-verbal de la
réunion du comité consultatif de Stewart Hall du 22 mai 2019 sont
déposées et les membres du conseil en prennent acte.

2019-365 DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL – RÉUNION DU COMITÉ
CONSULTATIF JEUNESSE DU 21 FÉVRIER 2019

La version française et la version anglaise du procès-verbal de la
réunion du comité consultatif jeunesse du 21 février 2019 sont
déposées et les membres du conseil en prennent acte.

2019-366 DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL – RÉUNION DU COMITÉ
CONSULTATIF JEUNESSE DU 21 MARS 2019

La version française et la version anglaise du procès-verbal de la
réunion du comité consultatif jeunesse du 21 mars 2019 sont
déposées et les membres du conseil en prennent acte.

2019-367 PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions sont adressées aux membres du conseil par les
personnes ci-après indiquées concernant les sujets suivants :

Monsieur Kelly :

- Remercie le conseil pour l'avenue de Glenbrook Crescent ;
- Les travaux sur le boulevard Hymus ;
- Déchets.

Madame Hailey :

- Pollution de l'aire ;
- Changements climatiques.

Monsieur Josphe Emet :

- Recyclage.

Monsieur Daniel Montpetit :

- Polystyrène ;
- Recyclage.

Madame Gabrielle Dubé :

- Le bannissement des sacs de plastiques.

Madame Lois Butler :

- Le Pionnier.

Madame Chtiou Rachid :

- Piscines de la Ville de Pointe-Claire réservées aux membres ;
- Demande de rendre les piscines accessibles pour les non-membres en payant un montant.

Madame Tracey McBean :

- Moratoire sur le Village.

Monsieur Normand Lapointe :

- Comité de démolition du 15 mai 2019 (Représentation du service d'urbanisme) ;
- Il n'y a pas de documents sur le site web concernant le 10, avenue Hornell, avant le comité de démolition du 15 mai 2019.

Madame Carolyn Bowie :

- Il n'y a pas eu de suivi à sa demande faite à la mairie.

Madame Genny Gomes :

- Installation de fontaines au parc de planches à roulettes ;
- Espaces ombragés (parc de planches à roulettes) ;
- Item 60.02.

Monsieur Steven Farrugia :

- Item 10.04.

Monsieur Charles Desrochers :

- Items 10.04, 10.05 et 10.08 ;
- PTI ;
- Les travaux sur le chemin du Bord-du-Lac–Lakeshore ;
- Les travaux sur l’avenue Sainte-Anne.

Madame Linda De Witt :

- L’accès à l’école Marguerite-Bourgeoys.

Madame Joan Dyer :

- Le déchetage était une bonne idée ;
- Consultation dans le secteur du Village.

Monsieur Stéphane Licari :

- Les pots de fleurs bleus ;
- Les dettes à long terme ;
- Le terrain au coin de l’avenue Cartier et le chemin du Bord-du-Lac–Lakeshore.

Monsieur Marc Legault :

- La route des camions dans le Village.

Monsieur Martin Gendron :

- Le plan d’urbanisme.

2019-368

ADOPTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT PC-2662 RELATIVEMENT AUX ENTENTES DE TRAVAUX MUNICIPAUX, DANS LA MESURE OÙ IL S’APPLIQUE AU SECTEUR SITUÉ AU SUD DU BOULEVARD HYMUS, ENTRE L’AVENUE ALSTON ET LE BOULEVARD SAINT-JEAN (ZONES Pa59, Re33, Re34, Rf4 ET Rf5)

RÉSOLU :

Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement d’adopter un règlement modifiant le Règlement PC-2662 relativement aux ententes de travaux municipaux, dans la mesure où il s’applique au secteur situé au sud du boulevard Hymus, entre l’avenue Alston et le boulevard Saint-Jean (zones Pa59, Re33, Re34, Rf4 et Rf5).

2019-369

DÉPÔT ET AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE PC-2775 DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE, RELATIVEMENT AUX USAGES AUTORISÉS DANS LA ZONE INDUSTRIELLE N32 (À L’EST DU BOULEVARD DES SOURCES, AU SUD DU BOULEVARD HYMUS)

Monsieur le conseiller Webb dépose un projet de règlement modifiant le Règlement de Zonage PC-2775 de la Ville de Pointe-Claire, relativement aux usages autorisés dans la zone industrielle N32 (à l’est du boulevard des Sources, au sud du boulevard Hymus).

Monsieur le conseiller Webb donne également avis que ce règlement sera présenté pour adoption lors d’une séance ultérieure du conseil.

2019-370 ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE PC-2775 DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE, RELATIVEMENT AUX USAGES AUTORISÉS DANS LA ZONE INDUSTRIELLE N32 (À L'EST DU BOULEVARD DES SOURCES, AU SUD DU BOULEVARD HYMUS)

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'adopter un projet de règlement modifiant le Règlement de Zonage PC-2775 de la Ville de Pointe-Claire, relativement aux usages autorisés dans la zone industrielle N32 (à l'est du boulevard des Sources, au sud du boulevard Hymus).

2019-371 DÉPÔT ET AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE PC-2775 DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE, AFIN DE PRÉCISER LA DÉFINITION ET LA PORTÉE DU MOT « BÂTIMENT »

Madame la conseillère Homan dépose un projet de règlement modifiant le Règlement de Zonage PC-2775 de la Ville de Pointe-Claire, afin de préciser la définition et la portée du mot « bâtiment ».

Madame la conseillère Homan donne également avis que ce règlement sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil.

2019-372 ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE PC-2775 DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE, AFIN DE PRÉCISER LA DÉFINITION ET LA PORTÉE DU MOT « BÂTIMENT »

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'adopter un projet de règlement modifiant le Règlement de Zonage PC-2775 de la Ville de Pointe-Claire, afin de préciser la définition et la portée du mot « bâtiment ».

2019-373 DÉPÔT ET AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE PC-2775 DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE, RELATIVEMENT AUX ENSEIGNES IDENTIFIANT LE CENTRE COMMERCIAL « FAIRVIEW POINTE-CLAIRE »

Monsieur le conseiller Stork dépose un projet de règlement modifiant le Règlement de Zonage PC-2775 de la Ville de Pointe-Claire, relativement aux enseignes identifiant le centre commercial « Fairview Pointe-Claire ».

Monsieur le conseiller Stork donne également avis que ce règlement sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil.

2019-374 ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE PC-2775 DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE, RELATIVEMENT AUX ENSEIGNES IDENTIFIANT LE CENTRE COMMERCIAL « FAIRVIEW POINTE-CLAIRE »

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'adopter un projet de règlement modifiant le Règlement de Zonage PC-2775 de la Ville de Pointe-Claire, relativement aux enseignes identifiant le centre commercial « Fairview Pointe-Claire ».

2019-375 DÉPÔT ET AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT VISANT À ACCORDER UNE SUBVENTION POUR FAVORISER LE SOUTIEN DES PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS

Madame la conseillère Thorstad-Cullen dépose un projet de règlement visant à accorder une subvention pour favoriser le soutien des personnes âgées de 65 ans et plus.

Madame la conseillère Thorstad-Cullen donne également avis que ce règlement sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil.

2019-376 DÉPÔT – RAPPORTS DE L'ASSISTANTE GREFFIÈRE SUR LES PROCÉDURES D'ENREGISTREMENT TENUES DU 29 AVRIL 2019 AU 2 MAI 2019, À L'ÉGARD DES RÈGLEMENTS PC-2902, PC-2903 ET PC-2905

Les rapports de l'assistante greffière sur les procédures d'enregistrement tenues du 29 avril 2019 au 2 mai 2019, à l'égard des Règlements PC-2902, PC-2903 et PC-2905, sont déposés et les membres du conseil en prennent acte.

2019-377 DÉPÔT – RAPPORT DE L'ASSISTANTE GREFFIÈRE SUR LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT TENUE LE 30 AVRIL 2019 À L'ÉGARD DU RÈGLEMENT PC-2904

Le rapport de l'assistante greffière sur la procédure d'enregistrement tenue le 30 avril 2019, à l'égard du Règlement PC-2904, est déposé et les membres du conseil en prennent acte.

2019-378 FIXER LE TERME DU RÈGLEMENT PC-2874, DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DANS LES PARCS, ESPACES VERTS ET PLATEAUX SPORTIFS DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE AINSI QU'UN EMPRUNT DE 3 100 000 \$ À CES FINS, À 20 ANS

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement DE fixer le terme du Règlement PC-2874, décrétant l'exécution de travaux dans les parcs, espaces verts et plateaux sportifs de la Ville de Pointe-Claire ainsi qu'un emprunt de 3 100 000 \$ à ces fins, à 20 ans.

2019-379 FIXER LE TERME DU RÈGLEMENT PC-2875, DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC, D'ÉGOUT ET DE VOIRIE AINSI QU'UN EMPRUNT DE 6 150 000 \$ À CES FINS, À 20 ANS

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork, Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement DE fixer le terme du Règlement PC-2875, décrétant l'exécution de travaux d'infrastructures d'aqueduc, d'égout et de voirie ainsi qu'un emprunt de 6 150 000 \$ à ces fins, à 20 ans.

2019-380 FIXER LE TERME DU RÈGLEMENT PC-2896, DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC, D'ÉGOUT ET DE VOIRIE AINSI QU'UN EMPRUNT DE 9 950 000 \$ À CES FINS, À 20 ANS

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Webb, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement DE fixer le terme du Règlement PC-2896, décrétant l'exécution de travaux d'infrastructures d'aqueduc, d'égout et de voirie ainsi qu'un emprunt de 9 950 000 \$ à ces fins, à 20 ans.

2019-381 FIXER LE TERME DU RÈGLEMENT PC-2898, DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DANS LES PARCS, LES ESPACES VERTS ET PLATEAUX SPORTIFS DE LA VILLE, AINSI QU'UN EMPRUNT DE 2 100 000 \$, À CES FINS, À 20 ANS

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement DE fixer le terme du Règlement PC-2898, décrétant l'exécution de travaux dans les parcs, les espaces verts et plateaux sportifs de la ville, ainsi qu'un emprunt de 2 100 000 \$, à ces fins, à 20 ans.

2019-382 AUTORISATION – MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2017-563 – PIIA – 80-86, AVENUE DONEGANI

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement D'autoriser la modification de la résolution 2017-563, quant aux plans d'implantation et d'intégration architecturale au 80-86, avenue Donegani, afin de remplacer la couleur du matériau de revêtement métallique « gris zinc », par la couleur « brun torréfié ».

2019-383 APPROBATION – PIIA – 12, AVENUE STEWART

ATTENDU QUE le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 12, avenue Stewart, exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de constructions, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 13 mai 2019 ;

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement D'approuver les documents suivants reçus au service d'urbanisme le 3 mai 2019 :

- Évaluation Arboricole_12 Stewart_03-05-2019 ;
- Plan d'aménagement couleur rev 5_2019-05-03 ;

et ce, relativement à l'aménagement paysager du terrain avant et arrière, à l'ajout d'un mur de soutien et à la modification du niveau du terrain, au 12, avenue Stewart, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 5 788 \$ auprès du service d'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

2019-384

APPROBATION – PIIA – 91, AVENUE CEDAR

ATTENDU QUE le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 91, avenue Cedar, exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de constructions, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 13 mai 2019 ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan,
Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement
D'approuver les documents suivants reçus au service d'urbanisme les 6 et 23 mai 2019 :

RÉSOLU :

- Élévations révisées vers 2_2019-05-06 ;
- Plan d'implantation révisé_2019-05-23 ;

et ce, relativement à la construction d'une nouvelle maison et d'un nouvel aménagement paysager, au 91, avenue Cedar, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 11 000 \$ auprès du service d'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

2019-385

APPROBATION – PIIA – 33, AVENUE CEDAR

ATTENDU QUE le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 33, avenue Cedar, exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de constructions, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 3 décembre 2018, le conseil a approuvé, mais requiert une modification à la largeur de l'entrée charretière prêt de la rue ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement
D'approuver les documents suivants reçus au service d'urbanisme les 21 et 28 mars 2019 et le 7 mai 2019 :

RÉSOLU :

- Plans_2019-03-28 ;
- Intégration_2019-03-21 ;
- certificat localisation _2019-05-07 ;

et ce, relativement au remplacement du pallier avant, à l'élargissement de l'entrée charretière et au remplacement de l'allée existante par une allée de dalles de pierre, au 33, avenue Cedar, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés avant le 31 décembre 2019 ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 1000 \$ auprès du service d'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

2019-386

APPROBATION – PIIA – 155, AVENUE PRINCE-EDWARD

ATTENDU QUE le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 155, avenue Prince-Edward, exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de constructions, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 13 mai 2019 ;

Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement
D'approuver les documents suivants reçus au service d'urbanisme le 2 avril 2019 :

RÉSOLU :

- Certificat localisation_avec fenêtre_2019-04-02 ;
- Photo-1_maison_2019-04-02 ;

et ce, relativement à l'installation d'une fenêtre au rez-de-chaussée, au côté nord de la maison, dans le même style et même couleur que l'autre fenêtre de cette élévation, incluant les volets noirs, au 155, avenue Prince-Edward, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 500 \$ auprès du service d'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

2019-387

APPROBATION – PIIA – 116, AVENUE WINDCREST

ATTENDU QUE le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 116, avenue Windcrest, exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de constructions, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 13 mai 2019 ;

Il est proposé par madame la conseillère Homan,
Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement
D'approuver les documents suivants reçus au service d'urbanisme le 8 mai 2019 :

RÉSOLU :

- Échantillon_2019-05-08 ;
- Élévations_2019-05-08 ;

et ce, relativement à la construction d'un garage attaché, au remplacement du revêtement de la maison afin que le revêtement corresponde à celui proposé pour le garage (les murs de briques resteront), à l'élargissement de l'entrée charretière de 3,7 m (12 pi) à 4,6 m (15 pi) et au remplacement des fenêtres au deuxième étage, au nord et au sud de l'élévation, au 116, avenue Windcrest, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 2 000 \$ auprès du service d'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

2019-388

APPROBATION – PIIA – 3, AVENUE CEDAR

ATTENDU QUE le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 3, avenue Cedar, exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de constructions, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 13 mai 2019 ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement
D'approuver les documents suivants reçus au service d'urbanisme le 31 mars 2019 et le 6 mai 2019 :

RÉSOLU :

- Échantillons_2019-05-06 ;
- Sommaire_2019-03-31 ;

et ce, relativement au remplacement du revêtement de bardeaux de cèdre par une combinaison de bardeaux et de revêtement en bois de cèdre pré-peint de couleur sauge blanche, au 3, avenue Cedar, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 3 000 \$ auprès du service d'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

2019-389

**APPROBATION – PIIA – 251, CHEMIN DU BORD-DU-LAC–
LAKESHORE**

ATTENDU QUE le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 251, chemin du Bord-du-Lac–Lakeshore, exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de constructions, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 13 mai 2019 ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,
Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement
D'approuver le document suivant reçu au service d'urbanisme le 22 mai 2019 :

RÉSOLU :

- ButterflyMural_Proposal_2019-05-22 ;

et ce, relativement à une murale peinte sur le mur extérieur faisant face à l'ouest, au 251, chemin du Bord-du-Lac–Lakeshore, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

QUE l'espèce de papillon soit un monarque puisque la Ville de Pointe-Claire a présentement un jardin de monarques et c'est plus une espèce native que l'espèce exotique proposée ;

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction.

2019-390

APPROBATION – PIIA – 121, AVENUE MAITLAND

ATTENDU QUE le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 121, avenue Maitland, exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de constructions, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 13 mai 2019 ;

Il est proposé par madame la conseillère Homan,
Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement
D'approuver les documents suivants reçus au service d'urbanisme les 22, 24 et 26 avril 2019 et le 10 mai 2019 :

RÉSOLU :

- Front & rear elevations revised_2019-04-26 ;
- Left & right elevations revised_2019-04-26 ;
- Échantillons_2019-04-24 ;
- Évaluation arboricole_121_Maitland_arboriculture_10-05-2019 ;
- Implantation_2019-04-22 ;

et ce, relativement à la construction d'une extension et à des rénovations extérieures, au 121, avenue Maitland, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 5 000 \$ auprès du service d'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

2019-391

APPROBATION – PIIA – 112, AVENUE MAITLAND

ATTENDU QUE le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 112, avenue Maitland, exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de constructions, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 13 mai 2019 ;

Il est proposé par madame la conseillère Homan,
Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement
D'approuver le document suivant reçu au service d'urbanisme le 25 avril 2019 :

RÉSOLU :

- Metal Tech Specifications_2019-04-25 ;

et ce, relativement au remplacement sur le toit de la maison du bardeaux d'asphalte noire par du métal noir pré-peint, au 112, avenue Maitland, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 2 000 \$ auprès du service d'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

2019-392

**APPROBATION – PIIA – 61, CHEMIN DU BORD-DU-LAC–
LAKESHORE**

ATTENDU QUE le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 61, chemin du Bord-du-Lac–Lakeshore, exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de constructions, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 3 décembre 2018 ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement
RÉSOLU : D'approuver les documents suivants reçus au service d'urbanisme le 1^{er} et le 8 avril 2019 et le 1^{er} mai 2019 :

- Évaluation Arboriculture_61_Bord du Lac_arboriculture__08-04-2019 ;
- Implantation proposée_2019-04-01 ;
- Plan stationnement manoeuvre_2019-05-01 ;

et ce, relativement à l'ajout d'une nouvelle entrée charretière en forme de « U », au 61, chemin du Bord-du-Lac–Lakeshore, pour améliorer l'accès des véhicules et la sécurité des occupants du triplex, selon les conditions suivantes :

- Que la largeur de la nouvelle entrée charretière soit limitée à 3,05m (10 pi) ;
- Que la nouvelle allée de circulation soit déplacée de 50 cm (1,7 pi) plus prêt de la maison afin de préserver deux arbres situés sur le terrain avant ;
- Que l'aménagement paysager du terrain avant camouffle la nouvelle allée de circulation et la nouvelle entrée charretière ;

et ces documents étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 1 000 \$ auprès du service d'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

2019-393

**APPROBATION – PIIA – 185, CHEMIN DU BORD-DU-LAC–
LAKESHORE**

ATTENDU QUE le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 185, chemin du Bord-du-Lac–Lakeshore, exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de constructions, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 13 mai 2019 ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement
D'approuver le document suivant reçu au service d'urbanisme le 25 avril 2019 :

RÉSOLU :

- Implantation_muret_2019-04-25 ;

et ce, relativement au nivelage et au repavage de l'entrée charretière et au remplacement du mur de soutien existant, ainsi que l'ajout d'une passerelle en pierre, au 185, chemin du Bord-du-Lac–Lakeshore, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 2 000 \$ auprès du service d'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

2019-394

APPROBATION – PIIA – 141-143, AVENUE ALSTON

ATTENDU QUE le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 141-143, avenue Alston (future adresse), exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de constructions, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 15 avril 2019 ;

ATTENDU QUE des plans modifiés ont été déposés, tel que requis par le service d'urbanisme ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement
D'approuver les documents suivants reçus au service d'urbanisme les 9 et 14 mai 2019 :

RÉSOLU :

- Perspective 1_2019-05-09 ;
- Perspective 2_2019-05-09 ;
- Perspective 3_2019-05-09 ;
- Implantation_2019-05-14 ;
- Élévations 1 et 2_2019-05-14 ;
- Élévations_2_1 et 2_2019-05-14 ;
- Élévations latérales_2019-05-14 ;

et ce, relativement à la construction de 14 maisons de ville, sur le lot vacant, sur le côté est de l'avenue Alston, au coin du boulevard Hymus, au 141-143, avenue Alston (future adresse), ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 100 000 \$ auprès du service d'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

2019-395

**APPROBATION – PIIA – 98, CHEMIN DU BORD-DU-LAC–
LAKESHORE**

ATTENDU QUE le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 98, chemin du Bord-du-Lac–Lakeshore, exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de constructions, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 13 mai 2019 ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,
Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement
D'approuver les documents suivants reçus au service d'urbanisme les 13, 29 et 30 mai 2019 :

RÉSOLU :

- Plans révisés_2019-05-30 ;
- Évaluation arboricole_98_Bord du Lac_arboriculture_13-05-2019 ;
- Da Vinci_Brochure_2019-05-29 ;

et ce, relativement à la rénovation de la maison existante en peignant le revêtement extérieur afin qu'il corresponde au nouveau revêtement extérieur de l'élévation au côté sud, en ajoutant une véranda face au chemin du Bord-du-Lac–Lakeshore, ainsi que la fenestration et les puits de lumière, au 98, chemin du Bord-du-Lac–Lakeshore, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 8 000 \$ auprès du service d'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

2019-396 OCTROI – DÉROGATION MINEURE – 750, BOULEVARD SAINT-JEAN

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork, Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement D'octroyer une demande de dérogation mineure pour permettre au 750, boulevard Saint-Jean :

- a) L'installation de quatre (4) enseignes murales, plutôt qu'une enseigne murale, tel que permis ;
- b) L'installation d'une enseigne composée du nom d'une division de l'établissement (Monsieur Transmission) ayant une superficie similaire à celle de l'établissement principal (Monsieur Muffler), plutôt que d'une superficie moindre que celle de l'établissement principal ;
- c) L'installation d'une enseigne murale composée du nom d'une division de l'établissement (Monsieur Transmission) et du type de services offerts, ayant une superficie de 50,81m² (546,91pi²), plutôt que la superficie maximale permise de 18,6m² (200pi²) ;
- d) L'installation d'une enseigne murale composée du logo et du nom de l'établissement principal (Monsieur Muffler) ayant une superficie de 20,76 m² (223,45 pi²), plutôt que la superficie maximale permise de 18,6m² (200pi²).

2019-397 OCTROI – DÉROGATION MINEURE – 10, AVENUE HORNELL

Les citoyens suivants s'adressent au conseil concernant la demande de dérogation mineure :

Madame Mary :

- Opposée à la demande de dérogation mineure.

Monsieur John Szilagi :

- Opposé à la demande de dérogation mineure.

Monsieur Normand Lapointe :

- Opposé à la demande de dérogation mineure.

Monsieur Issa :

- Se prononce sur sa demande de dérogation mineure.

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et majoritairement D'octroyer une demande de dérogation mineure pour permettre au 10, avenue Hornell :

- a) Un garage ayant un niveau de plancher situé à 0,65 m (2,1 pi) sous le niveau du centre de la rue, plutôt qu'égal ou plus haut que le niveau du centre de la rue tel que permis ;
- b) Un garage ayant une superficie de plancher de 128 m² (1377,8 pi²) plutôt que la superficie maximale permise de 75 m² (807,3 pi²).

2019-398 OCTROI – DÉROGATION MINEURE – LOT 2 526 223 (AVENUE ALSTON)

Les citoyens suivants s'adressent au conseil concernant la demande de dérogation mineure :

Messieur Paul et Lauren (résidents de l'avenue Alston) :

- Opposés à la demande de dérogation mineure.

Madame Genny Gomes :

- Opposée à la demande de dérogation mineure.

Monsieur Normand Lapointe :

- Opposé à la demande de dérogation mineure.

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'octroyer une demande de dérogation mineure pour permettre au lot 2 526 223, d'exclure du calcul du taux d'implantation, l'aire d'une allée de circulation véhiculaire couverte.

2019-399 DÉPÔT – LISTE DES AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES POUR LA PÉRIODE DU 23 AVRIL 2019 AU 17 MAI 2019 ET LE REGISTRE DES CHÈQUES POUR LA PÉRIODE DU 23 AVRIL 2019 AU 17 MAI 2019

La liste des amendements budgétaires pour la période du 23 avril 2019 au 17 mai 2019 et le registre des chèques pour la période du 23 avril 2019 au 17 mai 2019 sont déposés et les membres du conseil en prennent acte.

2019-400 APPROBATION – POLITIQUE DE GESTION DES ACTIFS AFIN DE MAINTENIR LA QUALITÉ ET LA DIVERSITÉ DES SERVICES DE LA VILLE, DE MÊME QUE LA PÉRENNITÉ DE SES ACTIFS

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'approuver la politique de gestion des actifs afin de maintenir la qualité et la diversité des services de la Ville, de même que la pérennité de ses actifs.

2019-401 INFORMER LA « COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC (CMQ) »
QUE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE EST EN FAVEUR DE LA
DEMANDE DE RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DE
TAXES, DONT POURRAIT BÉNÉFICIER, LES LOCAUX SIS AU
176, CHEMIN DU BORD-DU-LAC–LAKESHORE (STEWART HALL)
ET LESQUELS SONT OCCUPÉS PAR L'ORGANISME « LE
STUDIO DE POTERIE CLAYFRACFTERS »

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan,
Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement
D'informer la « Commission Municipale du Québec (CMQ) » que la
Ville de Pointe-Claire est en faveur de la demande de
reconnaissance aux fins d'exemption de taxes, dont pourrait
bénéficier, les locaux sis au 176, chemin du Bord-du-Lac–Lakeshore
(Stewart Hall) et lesquels sont occupés par l'organisme « Le Studio
de Poterie Clayfracfters » ;

D'apporter une précision concernant l'usage de l'immeuble sis au
176, chemin du Bord-du-Lac–Lakeshore, à savoir que celui-ci n'est
pas à l'usage unique du demandeur (Le Studio de Poterie
Claycrafters), mais que cet endroit est le centre culturel Stewart Hall
de la Ville de Pointe-Claire.

2019-402 APPROBATION – PROJET DE PROTOCOLE D'ENTENTE À
INTERVENIR AVEC LA « COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE
MONTRÉAL (CMM) », CONCERNANT L'INSTALLATION D'UNE
STATION LIMNIMÉTRIQUE DE MESURE DES NIVEAUX D'EAU
DU LAC SAINT-LOUIS

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Webb,
Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement
D'approuver le projet de protocole d'entente à intervenir avec la
« Communauté Métropolitaine de Montréal (CMM) », concernant
l'installation d'une station limnimétrique de mesure des niveaux d'eau
du lac Saint-Louis ;

D'autoriser la signature du projet de protocole par les officiers
identifiés à ces fins au nom de la Ville de Pointe-Claire.

2019-403 APPROBATION – PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR
AVEC L'« ASSOCIATION COMMERCIAL DU VILLAGE DE
POINTE-CLAIRE INC. » DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE QUI LEUR A ÉTÉ ACCORDÉE LE 7 MAI 2019

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Stainforth,
Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement
D'approuver le protocole d'entente à intervenir avec l'« Association
Commercial du Village de Pointe-Claire Inc. » dans le cadre de la
subvention exceptionnelle qui leur a été accordée le 7 mai 2019 ;

D'autoriser la signature du protocole par les officiers identifiés à ces
fins au nom de la Ville de Pointe-Claire.

2019-404 AUTORISATION – AMENDEMENT BUDGÉTAIRE DANS LE BUT DE COUVRIR LES COÛTS SUPPLÉMENTAIRES EN DÉNEIGEMENT POUR LA SAISON 2018-2019 DUS AUX CONDITIONS HIVERNALES

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'autoriser un amendement budgétaire dans le but de couvrir les coûts supplémentaires en déneigement pour la saison 2018-2019 dus aux conditions hivernales, pour un montant total de 270 000 \$, à même le poste budgétaire de réserve neige 03-920-07-001, de façon à ce que la somme ci-haut mentionnée soit transférée aux postes budgétaires suivants :

- 171 000 \$ au poste budgétaire 02-330-00-513 ;
- 99 000 \$ au poste budgétaire 02-330-00-626 ;

Le tout, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-13450 émis le 24 mai 2019.

2019-405 AUTORISATION – PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU « MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS » À ÊTRE VERSÉE À LA VILLE DE POINTE-CLAIRE POUR LA BIBLIOTHÈQUE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement D'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière auprès du « Ministère de la Culture et des Communications » à être versée à la Ville de Pointe-Claire pour la bibliothèque ;

D'autoriser madame Micheline Bélanger, planificatrice – Arts, Culture et Bibliothèque, à signer tout document nécessaire à cet effet, pour et au nom de la Ville de Pointe-Claire ;

DE confirmer l'engagement de la Ville de Pointe-Claire à autofinancer le montant total des dépenses prévues pour l'acquisition des documents, incluant la part correspondant à la subvention qui sera allouée par le Ministère.

2019-406 AUTORISATION – LE SERVICE DES SERVICES ADMINISTRATIFS À PROCÉDER À LA VENTE DE L'ÉQUIPEMENT ENDOMMAGÉ

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'autoriser le service des services administratifs à procéder à la vente de l'équipement endommagé à « PAB Recyclage Inc. » via une entente avec « Toromont ».

2019-407 ACCORDER – SOUTIEN FINANCIER – CRÉATION D'UNE MURALE SUR LE BÂTIMENT SIS AU 251, CHEMIN DU BORD-DU-LAC–LAKESHORE

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'accorder un soutien financier au montant total de 3 500 \$ à monsieur Guy Barré, pour la création d'une murale sur le bâtiment sis au 251, chemin du Bord-du-Lac–Lakeshore, selon les termes du Règlement PC-2866 sur le programme de subvention des secteurs centraux des villages de Pointe-Claire et Valois, visant la prévention des graffitis ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-320-00-521, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-13470, émis le 27 mai 2019.

2019-408 AUTORISATION – M^e CAROLINE THIBAUT, DIRECTICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET GREFFIÈRE, À SIGNER TOUS LES DOCUMENTS ET TRANSFERTS BANCAIRES LORSQUE NÉCESSAIRE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,
Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement
D'autoriser la directrice des affaires juridiques et greffière,
Me Caroline Thibault, à signer tous les documents et transferts bancaires lorsqu'une deuxième signature est requise en l'absence de l'un ou l'autre des deux signataires (monsieur le maire Belvedere et monsieur le trésorier Daniel Séguin) ;

DE désigner la greffière, Me Caroline Thibault, à agir comme deuxième administrateur de la Ville de Pointe-Claire dans l'application « Solutions bancaires internet de la Banque Nationale », en plus du directeur des services administratifs et trésorier.

2019-409 APPROBATION – ACTE DE SERVITUDE À INTERVENIR AVEC MONSIEUR ARMAND ARSENAULT, CONCERNANT UNE PARTIE DU LOT 2 525 807

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,
Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement
D'approuver un acte de servitude à intervenir entre la Ville de Pointe-Claire et monsieur Armand Arseneault, concernant une partie du lot 2 525 807;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer ledit acte, pour et au nom de la Ville de Pointe-Claire.

2019-410 AUTORISATION – ENTAMER LES DÉMARCHES AUPRÈS DU « MINISTÈRE DES TRANSPORTS » RELATIVES À UNE ENTENTE POUR LE PARTAGE DES RESPONSABILITÉS ET DES COÛTS QUANT AU PROJET DE RÉPARATION DU PONT D'ÉTAGEMENT DE L'AUTOROUTE 40 ET DU BOULEVARD SAINT-JEAN

ATTENDU QUE les derniers relevés de dommages réalisés par le « Ministère des Transports » ont dévoilés des besoins à intervenir sur le structure du viaduc de l'autoroute 40 et du boulevard Saint-Jean, à Pointe-Claire ;

ATTENDU QUE le Ministère projette la réalisation du projet de rénovation du pont d'étagement détaillé dans l'alinéa précédent ;

CONSIDÉRANT l'engagement de la Ville à faire les travaux ou l'acceptation par la Ville de confier les travaux au Ministère ;

CONSIDÉRANT l'engagement de la Ville à payer sa juste part des coûts (selon les estimations de coûts à venir) ;

ATTENDU QU'une entente doit être conclue entre les parties ;

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan,
Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement
D'autoriser monsieur Patrice Langlois, ing. directeur – Gestion du territoire, à entamer les démarches auprès du « Ministère des Transport » relatives à une entente pour le partage des responsabilités et des coûts quant au projet de réparation du pont d'étagement de l'autoroute 40 et du boulevard Saint-Jean.

2019-411

AUTORISATION – ENTAMER LES DÉMARCHES AUPRÈS DU « MINISTÈRE DES TRANSPORTS » RELATIVES À UNE ENTENTE POUR LE PARTAGE DES RESPONSABILITÉS ET LES COÛTS, QUANT AU PROGRAMME DE TRAVAUX DE MAINTIEN DES ACTIFS DES STRUCTURES DE L'ÉCHANGEUR DU BOULEVARD DE SOURCES ET DE L'AUTOROUTE 20

ATTENDU QUE les derniers relevés de dommages réalisés par le « Ministère des Transports » ont dévoilés des besoins à intervenir sur la structure du viaduc de l'autoroute 20 et du boulevard des Sources, à Pointe-Claire ;

ATTENDU QUE le Ministère projette la réalisation des travaux de maintien des actifs des structures de l'échangeur détaillé dans l'alinéa précédent ;

CONSIDÉRANT l'engagement de la Ville à faire les travaux ou l'acceptation par la Ville de confier les travaux au Ministère ;

CONSIDÉRANT l'engagement de la ville à payer sa juste part des coûts (selon les estimations de coûts à venir) ;

ATTENDU QU'une entente doit être conclue entre les parties ;

RÉSOLU :

Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur Cowan, et unanimement D'autoriser monsieur Patrice Langlois, ing. directeur – Gestion du territoire, à entamer les démarches auprès du « Ministère des Transports » relatives à une entente pour le partage des responsabilités et les coûts, quant au programme de travaux de maintien des actifs des structures de l'échangeur du boulevard de Sources et de l'autoroute 20 ;

De plus, cette entente inclura l'intégration des travaux de réparation de la passerelle.

2019-412

REJET DES SOUMISSIONS – RÉPARATION DE LA DALLE DE BÉTON DANS LE GARAGE DES TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU QU'UN appel d'offres public a été lancé entre le 8 mai 2019 et le 23 mai 2019 pour la réparation partielle (en urgence) de la dalle de béton dans le garage des Travaux Publics ;

ATTENDU QUE deux (2) firmes, à savoir « Construction Valrive » et « Construction Deric », ont chacune présenté une soumission pour ce projet ;

RÉSOLU :

Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement DE rejeter les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres BP1915-17152, pour la réparation de la dalle de béton dans le garage des Travaux Publics ;

D'autoriser le lancement, au moment jugé opportun, d'un nouvel appel d'offres.

2019-413 OCTROI D'UN CONTRAT – MODIFICATION DU SYSTÈME DE VENTILATION UV-1 À L'ARÉNA BOB-BIRNIE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'octroyer un contrat, pour la modification du système de ventilation UV-1, à l'aréna Bob-Birnie à « Ventilation Manic Inc. », qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 51 738,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres BP1866-16034 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-419-73-897, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-13379, émis le 15 mai 2019.

2019-414 OCTROI D'UN CONTRAT – LOCATION D'AUTOBUS POUR LES CAMPS DE JOUR, LE PROGRAMME DES PARCS ET LE PROGRAMME D'AIDE AU TROISIÈME ÂGE

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Stainforth, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'octroyer un contrat, pour la location d'autobus pour les camps de jour, le programme des parcs et le programme d'aide au troisième âge, à « Cie Transbus (1986) Inc. », qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 20 896,70 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres PL190008 ;

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 02-701-56-511, 02-701-55-513 et 02-701-59-984, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-13345, émis le 7 mai 2019.

2019-415 OCTROI D'UN CONTRAT – LE VERDISSEMENT ET L'EMBELLEMENT DU BOULEVARD HYMUS, ENTRE L'AVENUE MANFRED ET L'AVENUE DELMAR

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Webb, Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement D'octroyer un contrat, pour le verdissement et l'embellissement du boulevard Hymus, entre l'avenue Manfred et l'avenue Delmar, à « P.N.G. Projets d'aménagements Inc. », qui a fourni la seule soumission conforme, pour un montant total de 346 144,77 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres GP1923-17031E ;

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 22-416-12-837 et 22-418-02-873, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-13443, émis le 27 mai 2019.

2019-416 OCTROI D'UN CONTRAT – FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS D'EXCAVATION PNEUMATIQUE POUR LE REMPLACEMENT DES BOÎTES DE SERVICE ET DES BOÎTES DE VANNE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan, Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement D'octroyer un contrat, pour la fourniture de services professionnels d'excavation pneumatique pour le remplacement des boîtes de service et des boîtes de vanne, à « Excavation et Carrière Écono Inc. », qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour trois années fermes, étant les années 2019, 2020 et 2021, pour un montant total de 146 938,05 \$, taxes incluses, la Ville se réservant l'option de renouveler ce contrat au coût de 48 979,35 \$, taxes incluses pour chacune des années en option, étant les années 2022 et 2023, le tout conformément aux documents de l'appel d'offres TP190034 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-413-01-527, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-13434, émis le 23 mai 2019.

2019-417 OCTROI D'UN CONTRAT – REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE GESTION DE CONTRÔLE DE LA TEMPÉRATURE ET DE L'ÉCLAIRAGE DE DIVERS BÂTIMENTS DE LA VILLE ET DU PLATEAU SPORTIF

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'octroyer un contrat, pour le remplacement du système de gestion de contrôle de la température et de l'éclairage de divers bâtiments de la Ville et du plateau sportif, à « Ainsworth Inc. », qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 677 084,33 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres EP190002 ;

D'imputer cette dépense au postes budgétaires 22-418-32-876 et 33-020-17-001, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-13317, émis le 26 avril 2019.

2019-418 OCTROI DE CONTRATS EN LOT – FOURNITURE, SUR DEMANDE, DE PIÈCES ÉLECTRONIQUES POUR LES SYSTÈMES D'ACCÈS AUX PORTES DE TOUS LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Webb, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement D'octroyer des contrats en lot, pour la fourniture, sur demande, de pièces électronique pour les systèmes d'accès aux portes de tous les bâtiments municipaux, à « Audio Services Stéphane Inc. » et à « AZ Serrurier », pour un montant total de 50 000 \$, par année, taxes incluses, pour l'année 2019 et plus deux années en option, étant les années 2020 et 2021, le tout suivant les indications de la section « Justification » du dossier décisionnel 19-138-13476 ;

D'imputer ces dépenses au poste budgétaire 03-920-19-042, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-13476, émis le 30 mai 2019.

2019-419 APPROBATION – MODIFICATION AU CONTRAT – LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON D'UN BOUTEUR SUR CHENILLES À BASSE PRESSION ET D'UNE PELLE MÉCANIQUE, INCLUANT LES OPÉRATEURS POUR DÉBLAYER LE DÉPOTOIR À NEIGE

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Stainforth, Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement D'approuver une modification au contrat intervenu avec « Entreprises Vaillant », pour la fourniture et la livraison d'un boteur sur chenilles à basse pression et d'une pelle mécanique, incluant les opérateurs pour déblayer le dépotoir à neige, pour un montant total de 18 394,07 \$, taxes incluses, pour la saison 2018-2019 ;

D'autoriser en conséquence une majoration du montant total de ce contrat, faisant passer la somme de 389 672,87 \$ à 408 066,94 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-330-00-513, tel qu'il appert au certificat du trésorier n° 19-13450, émis le 24 mai 2019.

2019-420 APPROBATION – MODIFICATION AU CONTRAT –
CONSTRUCTION D'UN PARC DE PLANCHES À ROULETTES

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,
Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement
D'approuver une modification au contrat intervenu avec « Tessier
Récréo-Parc Inc. », pour la construction d'un parc de planches à
roulettes, pour un montant total de 9 762,53 \$, taxes incluses ;

D'autoriser en conséquence une majoration du montant total de ce
contrat, le faisant passer à la somme de 704 754,82 \$, taxes
incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-418-52-874, tel qu'il
appert du certificat du trésorier n° 19-13436, émis le 23 mai 2019.

2019-421 APPROBATION – MODIFICATION AU CONTRAT – LA
CONSTRUCTION ET L'AMÉNAGEMENT D'UNE PISTE
CYCLABLE, ENTRE L'AVENUE PAPRICAN ET LE BOULEVARD
SAINT-JEAN

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,
Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement
D'approuver une modification au contrat intervenu avec « P.N.G.
Projets d'aménagements Inc. », pour la construction et
l'aménagement d'une piste cyclable, entre l'avenue Paprican et le
boulevard Saint-Jean, pour un montant total de 3 071,53 \$, taxes
incluses ;

D'autoriser en conséquence une majoration du montant total de ce
contrat, le faisant passer à la somme de 315 766,17 \$, taxes
incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-418-22-874, tel qu'il
appert du certificat du trésorier n° 19-13428, émis le 23 mai 2019.

2019-422 APPROBATION – MODIFICATION AU CONTRAT – RÉPARATION
DU BOULEVARD HYMUS, ENTRE LES AVENUES MANFRED ET
DELMAR, INCLUANT L'INSTALLATION DE BASSINS DE
RÉTENTION DES EAUX PLUVIALES

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen,
Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement
D'approuver une modification au contrat intervenu avec « Roxboro
Excavation Inc. », pour la réparation du boulevard Hymus, entre les
avenues Manfred et Delmar, incluant l'installation de bassins de
rétention des eaux pluviales, pour un montant total de 19 942,61 \$,
taxes incluses ;

D'autoriser en conséquence une majoration du montant total de ce
contrat, le faisant passer à la somme de 7 227 218,88 \$, taxes
incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-418-02-873, tel qu'il
appert du certificat du trésorier n° 19-13468, émis le 27 mai 2019.

2019-423 APPROBATION – MODIFICATION AU CONTRAT – LE DÉBLAIEMENT ET LE DÉNEIGEMENT DANS LE PARC INDUSTRIEL

RÉSOLU : Il est proposé madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement D'approuver une modification au contrat intervenu avec « Roxboro Excavation Inc. », pour le déblaiement et le déneigement dans le parc industriel, pour un montant total de 40 772,18 \$, taxes incluses pour la saison 2018-2019 ;

D'autoriser en conséquence une majoration du montant total de ce contrat ferme, le faisant passer à la somme de 3 285 002,28 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-330-00-477, tel qu'il appert au certificat du trésorier n° 19-13439, émis le 23 mai 2019.

2019-424 APPROBATION – CRITÈRES DE QUALIFICATION DEVANT ÊTRE EMPLOYÉS DANS LE CADRE D'UN APPEL D'OFFRES DEVANT ÊTRE LANCÉ POUR LA FOURNITURE DE SERVICES DE TRAITEURS

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'approuver les critères de qualification devant être employés dans le cadre d'un appel d'offres devant être lancé pour la fourniture de services de traiteurs, tels que lesdits critères apparaissent à la section « Description » du dossier décisionnel 19-136-13485.

2019-425 DÉPÔT – LISTE DES CHANGEMENTS AU PERSONNEL PAR DÉCISIONS DÉLÉGUÉES POUR LE MOIS DE JUIN 2019

La liste des changements au personnel par décisions déléguées pour le mois de juin 2019 est déposée et les membres du conseil en prennent acte.

2019-426 APPROBATION – LISTE DES CHANGEMENTS AU PERSONNEL PAR DÉCISIONS NON DÉLÉGUÉES AU 11 JUIN 2019

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement D'approuver la liste des changements au personnel par décisions non déléguées au 11 juin 2019, telle que signée par monsieur Robert-F. Weemaes, directeur général.

2019-427 RETRAIT DE DEUX PROPRIÉTÉS DE LA LISTE DE LA VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES

ATTENDU qu'une vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes est prévue jeudi le 13 juin 2019 ;

ATTENDU la publication des deux avis requis par la Loi sur les cités et villes, mentionnant la liste des immeubles ainsi soumis à la vente ;

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement DE retirer de la liste publiée en date du 24 avril 2019 et du 15 mai 2019 les propriétés sises au 133, avenue de la Baie-de-Valois et au 141, boulevard Saint-Jean ;

QUE la Ville se réserve le droit de procéder ultérieurement à la vente de ses propriétés pour défaut de paiement de taxes, le cas échéant.

2019-428

DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

Un procès-verbal de correction, pour le procès-verbal de la séance régulière du 2 avril 2019, est déposé et les membres du conseil en prennent acte.

2019-429

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame la conseillère Homan,
Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement
DE lever la séance à 22 h 20.

RÉSOLU :

John Belvedere, Maire

Me Caroline Thibault, Greffière